

Questions orales

des Communes a décidé presque à l'unanimité ce matin de tenir des audiences publiques sur les projets du gouvernement qui consistent à liquider VIA Rail.

Des voix: Bravo!

M. Tobin: Six des sept députés du parti ministériel ont voté avec les députés de l'opposition en faveur d'audiences publiques.

Comme l'honneur l'exige, le premier ministre va-t-il déposer les recommandations du gouvernement sur l'avenir de VIA Rail et imposer immédiatement un moratoire sur leur application jusqu'à ce que le Comité des transports tienne ses audiences et soumette son rapport au Parlement?

Des voix: Bravo!

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, les niveaux de référence concernant VIA Rail et d'autres entreprises sont prévus dans le budget qui a été déposé en avril dernier.

C'est clair, rien du tout, étant donnée la réforme parlementaire que nous avons instituée, n'empêchait le Comité des transports de la Chambre des communes d'entreprendre ou non en avril dernier l'étude des changements qu'il pressentait. Cela fait partie intégrante du principe de la réforme parlementaire que, en ma qualité de premier ministre, j'ai eu l'honneur de proposer à la Chambre des communes.

Des voix: Bravo!

M. Mulroney: Mon ami parle, et je crois le citer correctement, de la décision que le premier ministre a prise de faire disparaître VIA Rail. Il voudra peut-être attendre un peu de voir si cette affirmation est exacte ou foncièrement erronée. Car sûrement, comme c'est normal, il voudra régler sa conduite sur les faits, quand ils les connaîtra. Le plus prudent de sa part serait d'attendre de connaître la décision du gouvernement que le ministre des Transports annoncera sous peu.

Des voix: Bravo!

M. Tobin: Monsieur le Président, le premier ministre vient de dire que c'est un honneur pour lui d'avoir proposé la réforme parlementaire.

• (1420)

Je voudrais lui demander d'honorer l'esprit de la réforme parlementaire en prenant un engagement aujourd'hui devant la Chambre. Un comité parlementaire comprenant des membres des trois partis a voté presque à l'unanimité, jugeant cette affaire assez importante et urgente pour justifier des audiences publiques d'urgence. Je demande donc au premier ministre de s'engager devant la Chambre à déclarer un moratoire sur les réductions qui seront annoncées demain ou un peu plus tard, à ne pas mettre en oeuvre les réductions en question, qu'il s'agisse de l'élimination de services ou de la mise à pied de 3 000 travailleurs, jusqu'à ce que le public ait eu l'occasion de se faire entendre devant le Comité des transports et que le comité ait présenté son rapport au Parlement.

M. Mulroney: Monsieur le Président, je comprends l'argument de mon ami, mais je comprends moins son indignation. Quand son parti était au pouvoir, il a coupé 20 p. 100 des services de VIA Rail sans demander la moindre permission à la Chambre des communes. Par conséquent, bien que je comprenne où il veut en venir, je voudrais lui demander de laisser tomber l'indignation, parce que, vraiment, je ne crois pas qu'elle soit très convaincante pour les Canadiens.

Notre obligation, en tant que gouvernement, est d'agir dans les limites fixées dans le budget et c'est bien ce que nous allons faire. Tout parlementaire, tout comité du Parlement est bien sûr libre d'examiner les propositions du gouvernement.

Notre obligation fondamentale envers les Canadiens et envers le Parlement du Canada est d'administrer le pays de façon à améliorer la situation économique, à promouvoir la croissance et à créer de meilleurs emplois, dans une économie plus compétitive. C'est précisément ce que nous comptons faire. Les répercussions budgétaires constituent un important aspect de ce plan.

Si mon ami ou d'autres députés veulent examiner cette question, je suis sûr qu'ils le feront avec beaucoup d'enthousiasme. Cependant, le gouvernement du Canada doit continuer à s'occuper des affaires économiques de la nation. Nous mettrons en oeuvre ces décisions et acceptons le verdict des Canadiens au moment voulu.